Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217201839-20250708-AR20250710F-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2025
Publication : 11/07/2025

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/07/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	12

Vote
A la majorité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2

L'an 2025, le 8 Juillet à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame BOUTTIER Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 01/07/2025. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 01/07/2025.

Présents : Mme BOUTTIER Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. DE MALHERBE Raymond, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GENDRON Bernard à M. RICHARD Jean-Yves, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme BOUTTIER Monique, Mme BINARD Lydie à M. GODREAU Bruno, M. CHARDRON Yann à Mme SINNAEVE Emilie

A été nommé(e) secrétaire : M. RICHARD Jean-Yves

2025/053 – Etudes de faisabilité - AMENAO

Vu le projet de développement d'un écoquartier intergénérationnel sur un terrain horticole désaffecté, proche du centre-bourg,

Vu l'accompagnement du CEREMA pour l'aménagement de l'Eco-bourg sur la commune, et notamment le plan d'actions établi sur 2024-2028.

Vu les propositions de la société AMENAO, concernant deux projets d'études :

- Étude de la rénovation de la salle communale de Marçon - Chemin des Gourdeaux

- Étude de l'aménagement d'une salle de motricité, pour l'école maternelle et primaire, située dans la grange de la maison sise 2 place de l'église.

Vu que les crédits inscrits au budget primitif 2025 de la commune sont insuffisants pour conduire les deux projets d'étude de faisabilité,

Considérant l'engagement de la Commune dans une politique d'aménagement durable, dans le cadre de la Charte écoquartier, afin de permettre aux citoyens de s'épanouir dans un territoire accueillant, dynamique et sain,

Considérant que l'objectif du projet d'écoquartier est de « donner envie de venir à Marçon, d'y vivre bien, donner envie d'y rester, d'y bien vieillir, rendre le territoire attractif »,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de

- **LANCER** l'étude de faisabilité concernant le projet de rénovation de la salle communale,

- **Autorise** Mme Le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 10/07/2025
Le Maire
Monique BOUTTIER

MAIRIE DE MARÇON 72 (Sarthe)

Secrétaire de séance
M. RICHARD Jean-Yves